

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-081

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : REGION AURA – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGION VILLE – ANNEE 2026 – TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE DE LA MAIRIE – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Publication : 15/12/2025

La municipalité a l'opportunité de solliciter la Région au titre du contrat « Région Ville » pour l'attribution d'une subvention.

Conformément aux dispositions applicables pour l'attribution de cette dotation, la municipalité propose de présenter le projet de réfection intérieure de la mairie avec notamment la création d'une nouvelle salle des mariages plus adaptée à l'accueil du public.

Les travaux se dérouleront dans le bâtiment de la mairie, situé au 24 rue Carles de Mazonod.

Il est prévu des travaux de maçonnerie, le changement des menuiseries extérieures, des travaux de plâtrerie-peinture, d'électricité, de ventilation, de climatisation, de chauffage, de reprise du sol et traitement de la remontée de l'humidité par capillarité.

La Région pourrait subventionner ce projet à hauteur de 40 % du montant des travaux H.T.

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 122 501,80 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévu du projet			Financement prévu du projet		
Nature des dépenses	Montant HT*	Montant TTC*	Nature des recettes	Taux	Montant
1 - ACQUISITION FONCIERE ET IMMOBILIERE			FINANCEMENTS PUBLICS	80%	98 001,44 €
			Région :	40%	49 000,72 €
			Europe :		
2 - TRAVAUX			Etat :	40%	49 000,72 €
Toiture			Département :		
Etanchéité toiture terrasse	4 158,69 €		Etat :		
			Département :		
1er étage			Autre financement public :		
Peinture	16 654,51 €				
Pose d'une Climatisation	10 397,00 €				
Rez-de-chaussée - future salle de mariage					
Maçonnerie	31 005,00 €				
Chauffage	17 281,60 €				
Menuiseries	12 675,00 €				
Electricité	6 330,00 €				
Peinture	15 000,00 €				
3 - MATERIEL ET EQUIPEMENT					
4 - HONORAIRES ET MAITRISE D'ŒUVRE, ETUDES			FINANCEMENTS PRIVES		
Maître d'œuvre	9 000,00 €		financeur (préciser) :		
5 - INVESTISSEMENT - AUTRES					
			RESSOURCES PROPRES		
			Autofinancement, fonds propres, emprunt	20%	24 500,36 €
TOTAL	122 501,80 €	- €	TOTAL	100%	122 501,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, approuve la demande de subvention à solliciter auprès de la Région au titre du contrat « Région Ville » pour l'année 2026 pour le projet cité précédemment.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ LE 12 DECEMBRE 2025**

**Le Maire,
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON**